

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf Avril, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

**Etaient présents (13) :** BARTHES Daniel, Chantal Gabaude, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, TRILLES Michel, MORLIERE Ludovic, NADAL Caroline, QUIRINY Monique

**Absents :** BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud,

**Votants : (13)**

**Secrétaire de séance :** REY PHILIPPE

**N° 2024-18 :**

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE SPORT - COURS D'ECOLES ACTIVES ET SPORTIVES A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT dans le cadre du PLAN 5000 EQUIPEMENTS.**

**DEVIS : 68361.00 € HT SOIT 82033.20 € TTC**

M le Maire expose le projet de créer un terrain de sport sur une parcelle contiguë réservée lors de la création de l'école SIMONE VEIL à Puimisson.

M le Maire rappelle que les enfants sont amenés à se déplacer de la Rue du Colombié jusqu'au stade de Puimisson Avenue de La Pierre Plantée. Ils doivent traverser une Départementale pour y accéder, le terrain permettrait de sécuriser les allers et venues des enfants.

L'avantage serait également d'avoir des équipements appropriés aux différents âges des enfants qui vont de première année de maternelle au CM2. Des équipements aux normes, évolutifs et innovants.

Tout ceci dans le but de contribuer à développer la pratique du sport dans nos écoles, et peut être de susciter des passions futures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2024 :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR-DSIL		
Région			
Département			
5000 TERRAINS DE SPORTS	AGENCE NATIONALE DU SPORT	41000.00€	60 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		27361.00€ HT	
Emprunt			
<b>Total HT</b>		68361.00 €	

**Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention à l'Agence Nationale du Sport au titre du plan des 5000 équipements.
- La commune **s'engage** à solliciter des subventions les plus larges possibles, à tous nos partenaires financiers (Département, Région, et autres)
- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables,
- **APPROUVE** la réalisation de l'opération « création terrain de sport » OP155 votée au Budget Primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Secrétaire de séance**  
REY PHILIPPE



**Le Maire**

**Daniel Barthes**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)